

## **GROUPE MONTAGNE**

Groupe des locataires des immeubles  
du chemin De-La-Montagne 70 à 134

Adresse courrier :

102, ch. De-La-Montagne  
1224 Chêne-Bougeries

Chêne-Bougeries, 30 novembre 2020

**A l'attention de M. Pascal Chapuis  
Directeur régional**

Wincasa S.A.  
20, av. de Rumine  
1003 Lausanne

### ***Concerne travaux immeuble 70 à 82***

Monsieur le Directeur,

La situation sanitaire actuelle ne permettant de fixer une date prochaine pour une rencontre sur place, nous résumons ci-après les questions qui restent à examiner, en fonction de l'évolution des travaux en cours.

#### ***Places de stationnement pour motos, vélos et vélos électriques***

L'évolution rapide des modes de transport implique que certaines installations soient prévues devant les immeubles pour les vélos et vélos électriques (abris protégés, barres d'attache).

Depuis le début des travaux, des places pour motos/scooters ont été créées sur l'emplacement de deux places de parking extérieur, à la satisfaction des habitants qui ont apprécié la diminution du bruit devant les entrées des immeubles. Il apparaît souhaitable que cette situation puisse perdurer après l'achèvement des travaux.

Dans le parking intérieur, les motos et scooters ne bénéficient pas de places clairement indiquées par un marquage au sol et plusieurs véhicules sont abandonnés sans plaques depuis plusieurs années. La configuration du parking intérieur permet de créer un nombre suffisant d'emplacements bien délimités pour motos et scooters et de supprimer la situation anarchique actuelle.

#### ***Equipements du parking intérieur***

Avec la suppression récente de la place de lavage des voitures, il apparaît nécessaire de maintenir un point d'eau et plusieurs corbeilles à déchets pour garantir le bon ordre du parking.

La progression toujours plus marquée du nombre des voitures électriques justifierait une étude des possibilités d'installation de stations de recharge des batteries dans le parking intérieur.

#### ***Aménagements extérieurs***

Plusieurs habitants ont déploré l'état dangereux de la voie qui longe les immeubles du côté de la rivière, La Seymaz. Le chemin est parsemé de bosses et de trous et présente un grave risque, notamment pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. Les bancs, près des jeux, sont en très mauvais état. Une remise en ordre de ces éléments est urgente.

*Suite page 2*

L'aménagement d'une place de jeux conviviale, remplaçant celle qui a été conçue dans les années 1960, paraît d'autant plus souhaitable qu'elle pourra aussi être à disposition des nouveaux habitants des étages en surélévation.

### Conclusion

Dans l'attente d'une nécessaire rencontre sur place pour commenter les points relevés ci-dessus, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos remerciements pour l'attention que vous voudrez bien accorder aux préoccupations du Groupe Montagne et des habitants de vos immeubles.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour le Comité du Groupe Montagne

  
Anne Molnarfi Schmidt  
Présidente

  
Martin Feiss  
Conseiller technique

  
Pierre Ischi  
Consultant

Copie pour information à M. S. Ochsner, Credit Suisse, Zurich